



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal, à la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2019, a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 935-2019 établissant le taux des taxes foncières et taxes de secteurs pour l'exercice financier 2020
- Règlement numéro 936-2019 établissant le taux de la taxe de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets, de la collecte des matières recyclables et compostables pour l'exercice financier 2020
- Règlement numéro 937-2019 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2020

Les règlements numéros 935-2019, 936-2019 et 937-2019 sont déposés au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1L0 et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Les règlements numéros 935-2019, 936-2019 et 937-2019 entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello ce 18 décembre 2019.

Me Chloé Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 décembre 2019 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 décembre 2019.

Me Chloé Gagnon

Directrice générale et secrétaire-trésorière